

Les organisations syndicales du ministère du travail :



**AFFAIRE TEFAL :**  
**Pour une victoire définitive de notre collègue contre**  
**TEFAL, mobilisons-nous nombreuses et nombreux**  
**DEVANT LA COUR D'APPEL DE LYON**  
**LE 12 SEPTEMBRE 2019**

Une première victoire judiciaire avait eu lieu le 17 octobre 2018 pour notre collègue : la Cour de Cassation avait alors cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Chambéry, lequel condamnait notre collègue pour recel de violation du secret des correspondances et violation du secret professionnel dans le cadre de l'affaire TEFAL. En effet, la Cour de Cassation a jugé que l'arrêt de la Cour d'Appel, qui a écarté l'application du statut de lanceur d'alerte alors même que l'application immédiate de cette loi est de nature à rendre non punissables les faits reprochés à notre collègue, est tout simplement illégal. Cet arrêt est une première victoire !

Saisie pour rejuger au fond cette affaire à la lumière de cette loi visant à protéger les lanceurs d'alerte, la Cour d'Appel de Lyon a décidé du renvoi de l'affaire au 12 septembre 2019 :

**Désormais s'ouvre une nouvelle phase judiciaire à l'issue de laquelle nous comptons bien obtenir une relaxe de notre collègue qui n'a fait – il faut encore le répéter haut et fort – que son travail et qui supporte depuis 2013 la pression instaurée par TEFAL et relayée par le ministère du travail.**

**CE PROCES EST EMINEMMENT POLITIQUE !**

C'est le procès de notre métier, de la mission de l'inspection du travail, démantelée depuis des années par les gouvernements successifs et qui doit faire face aux attaques incessantes du MEDEF et du patronat à travers la mise en cause de ses agent.e.s, attaques mises en œuvre par le Ministère du travail.

C'est un procès pour la liberté d'expression, pour réaffirmer le droit des agent.e.s de l'inspection du travail à informer leurs organisations syndicales de toutes les pressions subies, et contre l'impunité organisée des puissants !

**POUR LA DEFENSE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL AU SERVICE DES SALARIE.E.S**

**NOUS APPELONS A UN RASSEMBLEMENT DEVANT LA COUR D'APPEL DE LYON,1, RUE DU PALAIS  
DE JUSTICE 69005 LYON LE 12 SEPTEMBRE 2019**